

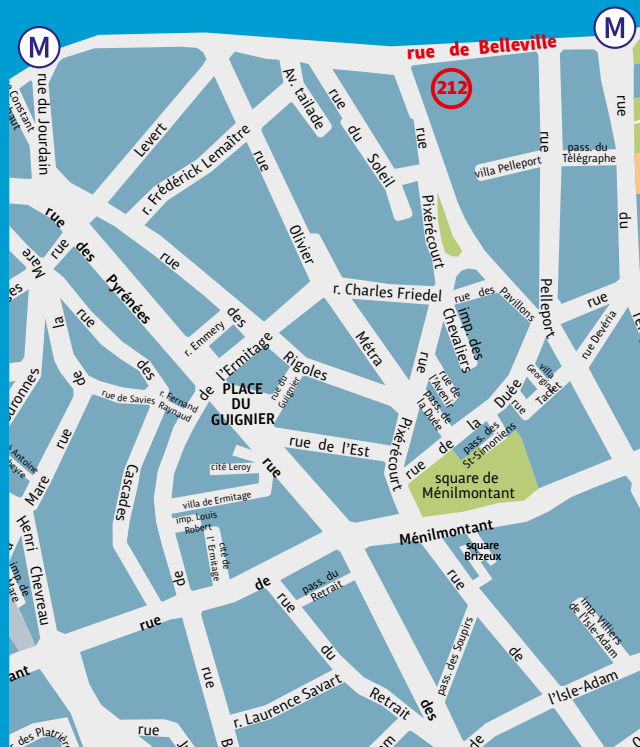
Missions déléguées

Le Département délègue la gestion des demandes au fonds d'aide aux jeunes (FAJP) à la PSA, pour le public sans domicile fixe :
→ sa mission est de soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 18 à 24 ans révolus.

Plus d'informations sur www.paris.fr/casvp

Plan d'accès PSA Belleville

212, rue de Belleville 75020 Paris
Métro Télégraphe (L11)
ou Place des fêtes (L11 ou 7B) • Bus 60 ou 48



Autres permanences d'accueil

PSA Bastille

Accueil d'hommes isolés à partir de 25 ans révolus, parisiens sans domicile fixe

5, rue Lacuée 75012 Paris • Tél. 01 53 46 15 00
Métro Bastille (L. 1, 5 ou 8) • Bus 20, 29, 65, 87 ou 91
Accueil de 8 h 30 à 17 h.
Fermée tous les jeudis après-midi à compter de 12 h 30.

PSA Gauthey

Accueil des femmes seules à partir de 25 ans, familles avec enfants, couples sans enfant à charge, parisiens sans domicile fixe

39, rue Gauthey 75017 Paris • Tél. 01 55 28 86 10
Métros Brochant (L. 13) et Pont-Cardinet (L. 14)
Bus 31 ou 66
Accueil de 8 h 30 à 17 h.
Fermée tous les jeudis après-midi à compter de 12 h 30.

PERMANENCE SOCIALE D'ACCUEIL Belleville



ACCUEIL DE FEMMES ET D'HOMMES ISOLÉS

• 18 à 24 ans révolus • Sans enfant à charge
• Parisiens sans domicile fixe

212, rue de Belleville 75020 Paris • Tél. 01 40 33 31 88
Accueil de 8 h 30 à 17 h. Les PSA sont fermées tous les jeudis après-midi à compter de 12 h 30.



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Accueil

À votre arrivée en PSA, un personnel d'accueil évaluera votre situation.

Suivant votre situation, il vous sera proposé :

→ **Soit une prise en charge à la PSA :**

- pour l'ouverture de droits
- pour un accompagnement dans le cadre de votre projet

→ **Soit une orientation**

vers des services extérieurs :

- vers d'autres administrations (Pôle Emploi, Préfecture, Mission locale, Caisse primaire d'assurance maladie...)
- vers des associations (accueil de jour, service social, domiciliation, restauration, santé...).

Le service social

- vous accueille, vous informe et vous oriente
- vous accompagne pour l'ouverture de vos droits et dans votre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le service social peut vous aider en vous proposant :

- Une orientation vers une domiciliation administrative.
- Des aides facultatives (en espèce ou en nature), en fonction de votre situation et votre ancrage sur le territoire parisien.
- Un soutien dans vos démarches d'insertion professionnelle et recherche de formation
- Un accompagnement pour mettre en place une protection juridique des personnes vulnérables ou en situation de handicap
- Un soutien à votre demande de logement temporaire ou de logement social en fonction de votre situation.

Dans le cadre de l'accompagnement social, un psychologue intervient à la PSA et peut vous recevoir en cas de besoin.

Services associés

En complément de votre accompagnement social, vous pouvez bénéficier du soutien des services suivants :

- les permanences de l'association «Droits d'urgence» (permanences juridiques généralistes et gratuites afin de permettre à toute personne en difficulté de connaître ses droits et de les exercer),
- les permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) (ouverture de droits à la sécurité sociale).